

AIDE AU PROJET SOCIAL ET FAMILIAL

Objectifs

Ces aides doivent s'inscrire dans le cadre d'un projet développé par la famille pour faire face aux changements familiaux ou aux situations sociales spécifiques suivantes :

- Horaires atypiques pour la garde des enfants
- Aides d'urgence liées aux problématiques maritimes
- Scolarité des enfants, y compris la cantine

Public concerné

Allocataire s'inscrivant dans une démarche d'accompagnement social.

Conditions d'ouverture du droit

- Instruction du dossier par un travailleur social mentionnant le diagnostic socio-économique de la situation et les pistes de travail concrètes visant à l'amélioration de la situation de la famille.
- Avoir préalablement fait valoir l'intégralité des droits légaux.

Montant de l'aide

Subvention montant maximum : 1 500 € dans la limite des frais engagés.
Fractionnement possible en fonction des étapes du projet.

Accompagnement social

Rechercher la complémentarité avec les dispositifs existants.
Evaluation de la situation.